

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4111

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'Agence mondiale de solidarité numérique pour la mise en place du volet solidarité de la démarche de la Communauté urbaine en matière d'application de la DEEE (déchets des équipements électriques et électroniques) sur les équipements informatiques, en liaison avec les actions d'insertion et d'alphabétisation numérique**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 12 décembre 2006, le conseil de Communauté a accepté le principe de la mise en place de la collecte sélective des déchets électriques et électroniques dans les déchèteries et a autorisé monsieur le président à signer une convention et les actes s'y rapportant avec l'organisme coordonateur Ocad 3E.

La collecte des DEEE dans les déchèteries communautaires a débuté le 2 avril 2007. Deux recycleries travaillent conjointement pour faciliter et développer l'accès de ces équipements aux associations caritatives.

L'agence mondiale de solidarité numérique souhaite mettre en avant l'action exemplaire menée par la Communauté urbaine au travers de sa politique de développement durable et saisir l'opportunité de l'application de la circulaire relative au DEEE sur son territoire pour favoriser une démarche de recyclage-réemploi et pouvoir ainsi récupérer du matériel numérique dans le but de favoriser l'accès du plus grand nombre aux technologies de l'information et de la communication et réduire ainsi la fracture sociale.

C'est dans cet esprit qu'un groupe de travail réunissant les responsables de l'écologie, de l'emploi-insertion, du développement économique et des relations internationales et de l'agence mondiale de solidarité numérique a été constitué.

Ce groupe s'est fixé deux objectifs :

- formuler les critères et le cahier des charges d'une démarche qualité qui servira de référence aux acteurs publics et économiques lyonnais,
- accompagner la démarche de la Communauté urbaine en matière de recyclage/réemploi des équipements informatiques, de solidarité et d'alphabétisation numérique en liaison avec le syndicat mixte Rhône-Pluriel.

Les bénéfices pour la Communauté urbaine

Cette initiative répond aux intérêts des acteurs publics et privés de la Communauté urbaine. Il contribue à la politique d'innovation et de rayonnement international de l'agglomération lyonnaise. Il renforce son leadership dans un domaine à forte croissance. Il apporte, par l'expérimentation d'une démarche locale exemplaire, des solutions à valeur ajoutée aux Communes et aux acteurs économiques locaux.

Par ailleurs, le projet apporte divers bénéfices économiques à l'agglomération à travers la création d'emplois et le développement d'une nouvelle expertise au sein des entreprises et des collectivités. On observe en effet que les sociétés d'une certaine taille ont déjà commencé à créer des emplois spécifiques pour la gestion de leur matériel informatique. Ce projet constituera une aide méthodologique à ces acteurs et offrira une passerelle aux collectivités et aux entreprises pour valoriser leur apport au développement durable et à la solidarité.

Le projet permet en outre aux Communes et aux entreprises de faire des économies d'échelle en proposant une démarche cohérente et des solutions opérationnelles efficaces et concertées à leurs nouvelles obligations. Enfin, le projet contribue à l'image positive des pouvoirs publics et des entreprises lyonnaises qui seront mis en valeur à travers la médiatisation d'une démarche novatrice qui, jusqu'à aujourd'hui, n'a pas d'équivalent en France.

Les activités

Le volet solidarité numérique de cette démarche concertée sera mis en œuvre par l'Agence mondiale de solidarité numérique en étroite collaboration avec les différentes entités de la Communauté urbaine chargées des deux autres volets (technique, formation-insertion-emploi). Dans ce cadre, l'Agence mondiale de solidarité numérique mettra en œuvre les actions suivantes :

- répertorier les acteurs majeurs du domaine du recyclage/réemploi du matériel informatique et assurer la veille sur les expériences menées en France, en Europe, au Canada et ailleurs dans le monde, susceptibles de fournir des informations utiles à la démarche lyonnaise,
- participer activement au groupe de travail de l'agglomération, en favorisant la participation d'experts locaux et internationaux de la solidarité numérique, afin de définir les critères d'une démarche qualité servant de base de référence au cahier des charges de la démarche lyonnaise sur les trois volets identifiés,
- en collaboration avec la mission insertion de la Communauté urbaine, capitaliser les expériences afin de permettre la réalisation d'actions en faveur de l'accès et de l'alphabetisation numérique,
- organiser des événements publics destinés à promouvoir la démarche lyonnaise en interne, et à l'extérieur, en France et en Europe,
- faire connaître et diffuser le modèle lyonnais auprès des acteurs de la coopération décentralisée sous la forme d'un guide papier et d'un CD Rom,
- mettre en place la plate-forme web de mise en relation de l'offre et de la demande d'équipements informatiques pour répondre aux besoins de la solidarité locale et internationale.

Les livrables

Le projet se concrétisera à travers les produits suivants :

- répertoire des acteurs et base de données consultable en ligne (sur le site de l'agence www.dsa-asn.org) sur les expériences intéressantes menées en France, en Europe, au Canada et ailleurs dans le monde,
- propositions de critères et formulation d'une partie du cahier des charges d'une démarche lyonnaise exemplaire (volet solidarité),
- événements de promotion et de diffusion de la démarche lyonnaise.

En 2007 :

- forum échange et débat avec la chambre de commerce et d'industrie de Lyon,
- forum européen Tic 21 à Valenciennes les 7-8 novembre,
- forum sur TIC et coopération décentralisée à Paris en partenariat avec le ministère des affaires étrangères et le Sénat,
- stand à Pollutec à Paris,
- semaine de la solidarité internationale à Lyon en décembre,
- semaine lyonnaise multi-événementielle sur les TIC (les interconnectés, remise des labels villes internet, Game connexion, etc.) en décembre.

En 2008 :

- forum au parlement européen à Strasbourg,
- semaine lyonnaise multi-événementielle sur les TIC (les interconnectés, remise des labels villes internet, Game connexion, etc.) en décembre,
- autres événements à programmer,
- publicité autour de la charte de la Communauté urbaine de Lyon dans le guide sur l'action des collectivités locales en matière de solidarité numérique publié en partenariat avec le ministère de la coopération, accompagné d'un CD Rom,
- plate-forme web de mise en relation de l'offre et de la demande d'équipements informatique permettant la traçabilité des dons et la valorisation de l'implication des collectivités locales et du secteur privé,
- actions d'alphabétisation numérique.

Les atouts de l'Agence mondiale de solidarité numérique

L'Agence mondiale de solidarité numérique dispose de plusieurs atouts pour mener à bien ce projet :

- l'accès à un vaste réseau d'experts reconnus sur le plan français et européen qui seront impliqués dans la définition des critères et la formulation du cahier des charges auquel ils apporteront une validation incontestable,
- les liens privilégiés avec des grands comptes de la Communauté urbaine ayant manifesté leur intérêt à s'associer à cette démarche, notamment Microsoft, Dell, HP, Descours & Cabaud et des institutions telles qu'Apicil,
- le rôle central et officiel de l'Agence dans l'animation de la concertation des collectivités locales françaises engagées dans la coopération décentralisée sur le numérique constitue un positionnement favorable à l'adoption du modèle lyonnais pour les actions de solidarité internationale,
- le soutien de Microsoft, partenaire de la Communauté urbaine, qui facilite l'engagement d'autres entreprises majeures dans cette démarche,
- l'Agence concentre une importante demande de matériel informatique de seconde main provenant des partenaires de la solidarité locale, des milieux de l'immigration et des collectivités locales d'Afrique.

Ce projet est de nature à conforter le positionnement de l'Agence mondiale de solidarité numérique sur la scène internationale en déployant de nouveaux services ancrés dans la politique concertée de la Communauté urbaine en matière de développement durable, d'insertion-formation et de solidarité.

Le budget

La mise en œuvre des actions précitées totalise un budget de 372 000 € s'échelonnant de mai 2007 à mai 2009. Les dépenses recouvrent les rubriques suivantes :

- la création du répertoire des acteurs du recyclage-revalorisation,
- la création et la mise en ligne d'une base de données expériences,
- la co-animation du groupe de travail local/international,
- l'organisation d'événements promotionnels de la démarche lyonnaise,
- la rédaction et la diffusion du guide des acteurs,
- les actions d'alphabétisation numérique,
- la création et la gestion de la plate-forme web de mise en relation de l'offre et de la demande d'équipements informatiques.

Libellé	Montant (en € TTC)
Dépenses	
ressources humaines	117 000
ingénierie : alphabétisation numérique	120 000
développement d'applications web	20 000
acquisition d'outils informatiques	25 000
communication	40 000
total	322 000
Recettes	
<i>volet solidarité numérique</i>	
communauté urbaine de Lyon	150 000
<i>actions d'alphabétisation numérique</i>	
Feder urbain	86 000
villes/Etat/CDC	86 000
total	322 000

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la signature de la convention avec l'Agence mondiale de solidarité numérique et accorde une subvention de 150 000 € pour la mise en place des activités du volet solidarité numérique conduisant à l'expérimentation d'une démarche exemplaire dans la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense sera imputée au budget primitif inscrit et à inscrire de la Communauté urbaine - 50 000 € sur l'exercice 2007 - 50 000 € sur l'exercice 2008, 50 000 € sur l'exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0877.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,